



Bon de commande
Carnet de tickets CE

Société :

Nom du responsable :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Carnet de 50 tickets CE : _____ carnet(s) x 125 € = _____ €

- | | | |
|--------------------------|--|---------|
| <input type="checkbox"/> | Retrait en réception | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> | Frais de port : envoi simple* | + 3 € |
| <input type="checkbox"/> | Frais de port : envoi en recommandé A/R* | + 7,5 € |

*Pour tout envoi, merci de joindre votre règlement intégral à ce bon de commande

TOTAL : _____ €

Tampon et signature :



Conditions de vente

Les conditions générales sont applicables entre le Plaza Grand Quevilly, Plaza Saint Maximin, Plaza Reims Thillois (ci-après dénommé le "Plaza Bowling") et toute personne signataire des présentes (ci-après dénommé le "Client").

RÉSERVATION

Votre réservation sera effective à réception d'un acompte de 50%, accompagné du devis daté et signé avec la mention "bon pour accord". Le Client confirmera par écrit le nombre définitif de participants au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la manifestation prévue. Ce nombre sera retenu comme base minimum facturé au Client si le nombre confirmé n'est pas atteint le jour de la manifestation. Si un nombre supérieur de participants est atteint le jour de la manifestation, ce nombre servira de base de facturation.

PAIEMENT

Les prestations et services fournis par le Plaza Bowling sont payables par le Client aux conditions suivantes :

- 50% sur le total TTC à la commande ou, au plus tard, au moment de la signature du devis, à titre d'acompte.
- Le solde le soir même de la prestation.
- Il est possible de régler le solde à réception de facture uniquement avec un acompte de 80%.

A titre d'information nous acceptons tout paiement par CB, espèces. Les chèques privés ne sont pas acceptés.

ANNULATION

Annulation Totale :

En cas d'annulation totale par le Client d'une manifestation, le Plaza Bowling devra en être informé, par écrit, 8 jours ouvrables avant la date de début de la manifestation.

Si l'annulation écrite n'a pas été effectuée dans ce délai, le Client sera redevable au Plaza Bowling, à titre d'indemnité forfaitaire, du montant de l'acompte, soit 50% du montant total de la manifestation, précisé sur le devis estimatif.

Annulation Partielle :

En cas d'annulation partielle par le Client d'une manifestation, le Plaza Bowling devra en être informé, par écrit, 3 jours ouvrables avant la date de début de la manifestation.

Si l'annulation partielle écrite n'a pas été effectuée dans ce délai, le Client sera redevable au Plaza Bowling, à titre d'indemnité forfaitaire, du prorata non annulé du montant de l'acompte, soit le prorata non annulé des 50% du montant total de la manifestation, précisé sur le devis estimatif.

DIVERS

Le Plaza Bowling décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit, notamment occasionnés par incendie, explosion, inondation, vol, etc.

Les projets de décoration des locaux mis à disposition du Client doivent être soumis à l'approbation du Plaza Bowling. Le Client soumet par écrit au Plaza Bowling, en même temps que la demande de devis, ses projets de décoration.

Les dégâts causés par le Client seront à la charge de celui-ci. Les montants lui seront facturés et payables de suite.

Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à l'établissement dans un délai maximum de 3 jours après la fin de la manifestation.

Après avoir saisi le service clients, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 1 mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel